



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

# PROCES VERBAL

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2015 A 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mercredi 8 avril 2015, s'est rassemblé, en date du mardi 14 avril 2015 à 20h00, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

*A l'ouverture de la séance :*

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marc HAVARD, Sonia GUIDOLIN, Jean-Claude DARRACQ-PARIES, Delphine DAUBA, Claude POMIES, Marie ASSIBAT, Christine CAZEAUX-PELLARINI, Christophe CARTEAU, Nadine JOIE, Stéphane BRETHES, Marie-France BARRE, Vincent BARRAILH-LAFARGUE, Stéphane LACAU, Régine MAURO, Jean-Claude SOUC, Cédric BOUET, KEVIN ODEN, Claire HAUPT, Sylvie LARROUDE, Norbert DUFFAU, Robert CABE, Florence GACHIE, Paulette SAINT GERMAIN, Jérémie MARTI, Emilie LECONTE.

**PROCURATIONS :** Mme Carole DUPRIEU à Mme Marie ASSIBAT, Mme Sonia GUVARC'H à M. Xavier LAGRAVE, Mme Agathe BOURRETERE à Mme Florence GACHIE.

**EXCUSES :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Delphine DAUBA.

**Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Conseillers Municipaux présents : 26**

**Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3**

**Conseiller Municipal excusé : 0**

## **1- COMMUNICATIONS**

---

M. le Maire indique qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une inscription à l'état d'assiette de coupes de parcelles sises au niveau de la forêt communale.

M. le Maire a informé l'Assemblée des différentes décisions qu'il a prises en application des délibérations du Conseil Municipal et en particulier de la délibération modifiée du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2014 par laquelle il lui a été délégué, pour toute la durée du mandat, une partie des attributions du Conseil Municipal en le chargeant de prendre toutes les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision municipale portant attribution d'un marché public (fourniture d'engrais et de produits phytosanitaires). Signature en date du 26 janvier 2015. Les fournisseurs retenus pour les 7 lots sont : Euralis, Médan et BHS.
- Acte de bail pour la location d'un emplacement de parking sous le cinéma (parkings n°3) signé en date du 5 mars 2015 avec Mme Martine Chapuy.
- Décision municipale portant sur un avenant d'un marché public en plus-value de 3056,21 TTC (réfection du parking de la piscine). Signature en date du 23 mars 2015.

## **2- ADOPTION DU COMPTE-RENDU ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 FEVRIER 2015 (DELIBERATION N° 2015-016)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le compte-rendu et le procès-verbal établis suite à la séance du Conseil Municipal du mercredi 18 février 2015.

## **3- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N° 2015-017)**

---

- Concernant le Budget principal de la commune, M. le Maire a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2014 présentait pour sa section de fonctionnement un excédent à hauteur de 705.478,90 euros et un excédent de sa section d'investissement à hauteur de 846.576,43 euros.

Il revenait donc désormais à l'Assemblée de se prononcer sur la répartition, sur le Budget principal 2015, de l'excédent de la section de fonctionnement 2014 de ce budget, sachant que du fait de l'excédent du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait pas de déficit à couvrir. L'excédent constaté de la section d'investissement sera automatiquement reporté au Budget principal 2015 au sein de cette même section d'investissement.

Il était donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation de résultat de fonctionnement constatée au sortir de l'exercice 2014 comme suit : 85.085,90 euros en section de fonctionnement (compte 002/excédent) et 620.393,00 euros en section d'investissement (compte 1068) du Budget principal 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget principal de l'exercice 2014, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2015, du Compte Administratif de l'exercice 2014,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif du Budget principal pour l'exercice 2014 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 705.478,90 euros,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif du Budget principal pour l'exercice 2014 fait apparaître un excédent de la section d'investissement à hauteur de 846.576,43 euros,

**A DECIDE** d'affecter le résultat du Compte Administratif du Budget principal de l'exercice 2014 comme suit, sachant que du fait de l'excédent du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait donc pas de déficit à couvrir :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014</b>	
Excédent de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2014	705.478,90 euros
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 AU BUDGET 2015</b>	
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement du Budget 2015	620.393,00 euros
Report créditeur au compte 002/excédent de la section de fonctionnement du budget 2015	85.085,90 euros

L'excédent constaté de la section d'investissement pour 2014 (846.576,43 euros) sera automatiquement reporté au Budget principal 2015 au sein de la section d'investissement.

#### **4- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET ANNEXE « GARAGES » (DELIBERATION N° 2015-018)**

---

- Concernant le Budget annexe "Garages", M. le Maire a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2014 présentait pour sa section de fonctionnement un excédent à hauteur de 18.975,79 euros et un équilibre de sa section d'investissement à hauteur de 0 euro.

Il revenait donc désormais à l'Assemblée de se prononcer sur la répartition de l'excédent de la section de fonctionnement 2014 de ce Budget annexe, sachant que du fait de l'équilibre du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait pas de déficit à couvrir.

Il était donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation de la totalité de cet excédent de la section de fonctionnement pour l'exercice 2014 (18.975,79 euros) en section de fonctionnement (compte 002/excédent) de ce Budget annexe 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2014, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours la séance du Conseil Municipal du 18 février 2015, du Compte Administratif de l'exercice 2014,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif du Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2014 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 18.975,79 euros,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif du Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2014 fait apparaître un équilibre de la section d'investissement à hauteur de 0 euro,

**A DECIDE** d'affecter le résultat du Compte Administratif du Budget annexe "Garages" de l'exercice 2014 comme suit, sachant que du fait de l'équilibre du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait donc pas de déficit à couvrir :

<b>BUDGET ANNEXE "GARAGES"</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014</b>	
Excédent de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2014	18.975,79 euros
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 AU BUDGET 2015</b>	
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement du Budget 2015	-
Report créditeur au compte 002/excédeant de la section de fonctionnement du Budget 2015	<b>18.975,79 euros</b>

## **5- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL «LES CHENES » (DELIBERATION N° 2015-019)**

---

- Concernant le Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes", M. le Maire a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2014 présentait pour sa section de fonctionnement un équilibre à 0 euro et un excédent de sa section d'investissement à hauteur de 24.082,03 euros.

Il n'y avait donc pas d'excédent de fonctionnement à affecter à ce Budget annexe 2014, sachant que du fait de l'excédent du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait pas non plus de déficit à couvrir.

L'excédent constaté de la section d'investissement sera automatiquement reporté à ce Budget annexe 2015 au sein de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2014, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2015, du Compte Administratif de l'exercice 2014,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2014 fait apparaître un équilibre à 0 euro pour la section de fonctionnement,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2014 fait apparaître un excédent de la section d'investissement à hauteur de 24.082,03 euros,

**A CONSTATE** qu'il n'y avait donc pas d'excédent de fonctionnement à affecter au Budget 2015.

L'excédent constaté au sein de la section d'investissement pour 2014 sera automatiquement reporté au Budget 2015 au sein de la section d'investissement.

## **6- BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N° 2015-020)**

---

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, M. le Maire a présenté, en détails, à l'Assemblée le projet de Budget principal de la commune pour l'exercice 2015 qui s'équilibrerait, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 9.592.485,97 euros. Pour ce projet de Budget principal 2015, la section de fonctionnement s'équilibrerait ainsi, en dépenses et en recettes, à 5.664.263,51 euros et la section d'investissement s'équilibrerait, en dépenses et en recettes, à 3.928.222,46 euros.

M. le Maire, après avoir présenté et commenté précisément ces documents budgétaires, a donc invité l'Assemblée à se prononcer sur ce projet de Budget primitif 2015 de la commune (Budget principal).

Après en avoir délibéré et par 23 voix pour et 6 abstentions (*M. Robert CABE, Mme Florence GACHIE, Mme Emilie LECONTE, Mme Paulette SAINT GERMAIN, Mme Agathe BOURRETERE, M. Jérémie MARTI*), le Conseil Municipal a adopté le projet de Budget principal de la commune pour l'exercice 2015 tel que présenté par M. le Maire et a arrêté les dépenses de la section de fonctionnement à 5.664.263,51 euros et les recettes de la section de fonctionnement à 5.664.263,51 euros, les dépenses de la section d'investissement à 3.928.222,46 euros et les recettes de la section d'investissement à 3.928.222,46 euros.

Le Budget principal de la commune pour l'exercice 2015 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 9.592.485,97 euros.

M. le Maire a ainsi présenté, en détails, ce projet de Budget principal 2015.

### **INVESTISSEMENT**

M. le Maire est revenu largement sur les dépenses et recettes de cette section d'investissement, opération par opération, en se basant notamment sur un document détaillé communiqué en ce sens auprès des Conseillers Municipaux avec leurs convocations.

**Les dépenses d'investissement** prévues au projet de Budget principal 2015 s'élevaient au total à 3.928.222 €, soit :

- 168.409 € par rapport au Budget principal 2014 (- 4,11 %),
- + 1.365.899 € par rapport au Compte Administratif 2014 (+ 53,31 %).

Les principales dépenses d'investissement du Budget principal pour 2015 se présentent ainsi :

	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>
<b>Restes à réaliser dépenses (n-1)</b>	582.535 €	1.846.460 €	1.714.151 €	1.949.285 €
<b>Déficit investissement (n-1)</b>	-	-	-	-
<b>Remboursement de la dette en capital</b>	1.133.789 €	1.001.971 €	933.666 €	901.161 €
<b>Régularisation amortissements</b>	-	-	380 881 €	-
<b>Régularisation TVA</b>	-	-	170 €	-
<b>Travaux et équipements scolaires et périscolaires</b>	10.000 €	0 €	0 €	0 €
<b>Travaux et équipements sportifs</b>	442.750 €	49.700 €	14.500 €	298.410 €
<b>Patrimoine historique et équipements culturels</b>	48.893 €	33.800 €	191.500 €	100.398 €
<b>Bâtiments et équipements publics</b>	1.512.410 €	244.493 €	164.050 €	80.060 €
<b>Équipements des services municipaux</b>	247.050 €	77.710 €	169.750 €	44.566 €
<b>Equipements de sécurité</b>	5000 €	11.600 €	10.000 €	4.500 €
<b>Amélioration des quartiers</b>	319.768 €	1.229.551 €	292.539 €	93.130 €

<b>Environnement</b>	126.500 €	485.338 €	<b>30.300 €</b>	<b>33.500 €</b>
<b>Subventions d'équipement</b>	159.751 €	305.467 €	<b>195.124 €</b>	<b>423.212 €</b>
<b>Acquisitions foncières / PLU</b>	20.100 €	20.000 €	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.608.546 €</b>	<b>5.306.090 €</b>	<b>4.096.631 €</b>	<b>3.928.222 €</b>

Les principaux investissements prévus par la commune en 2015 (Budget principal) :

- Honoraire pour l'étude de la couverture de la piscine municipale ;
- Travaux d'accessibilité à la salle Omnisports ;
- Continuation de la politique d'équipements sportifs ;
- Rénovation crypte Sainte Quitterie (2<sup>ème</sup> tranche) ;
- Travaux au marché couvert (comptoir et fermeture de la buvette « Chez Juju »
- Changement du four aux cuisines du Centre d'Animation ;
- Travaux en régie (Local « Hangar à Tabac », divers logements, Arènes, Centre Technique Municipal...) ;
- Mise en place de columbarium et jardin du souvenir au niveau du cimetière communal du Mas ;
- Equipement technique et informatique des services municipaux (dont achat d'un broyeur, autolaveuse, atelier mécanique, ...);
- Acquisition de petits matériels de sécurité ;
- Divers revêtements (Rue des Fauvettes, trottoirs avenue du IV septembre,...) ;
- Travaux de la terrasse à la Maison des Associations ;
- Aménagement de l'aire de jeux au Parc Municipal ;
- Création d'une voie d'accès au vélodrome ;
- Création de jardins familiaux HLM Guillon 1 ;
- Entretien de la forêt communale ;
- ...

Il est à noter également l'importance des fonds de concours ou participations versés par la commune en 2015 pour :

- Le SYDEC : travaux de protection incendie au niveau du secteur de Conjoli (paiement du solde), enfouissement de réseaux Rue de la Gare, éclairage du centre d'animation, mise en conformité des lampes mercure dans diverses rues, défense incendie Rue de la Gare, ... ;
- La SATEL : mise en œuvre de l'éco-quartier de Lariou ;
- ...

Les recettes d'investissement prévues au projet de Budget principal 2015 s'élevaient au total à 3.928.222 €, soit :

- 168.409 € par rapport au Budget principal 2014 (- 4,11 %),
- + 1.093.095 € par rapport au Compte Administratif 2014 (+ 38,56 %).

Les principales recettes d'investissement du Budget principal pour 2015 se présentent ainsi :

	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>
<b>Restes à réaliser recettes (n-1)</b>	89.935 €	129.313 €	1.046.829 €	<b>937.860 €</b>
<b>Excédent investissement (n-1)</b>	303.173 €	1.702.677 €	573.773 €	<b>846.576 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement (n-1)</b>	484.825 €	563.556 €	429.968 €	<b>620.393 €</b>
<b>Amortissement</b>	378.565 €	284.100 €	322.210 €	<b>328.541 €</b>
<b>FCTVA</b>	167.690 €	231.100 €	362.784 €	<b>144.628 €</b>
<b>TLE / TA</b>	150.000 €	189.944 €	100.000 €	<b>80.000 €</b>
<b>Vente de terrains</b>	1.675.560 €	203.500 €	-	-
<b>Subventions en annuités (CG 40, ...)</b>	6311 €	6311 €	6311 €	<b>6311 €</b>
<b>Régularisation amortissements</b>	-	-	380.881 €	-
<b>Subvention CG 40 / Etat pour Halle aux Grains</b>	-	- 25.843 €	-	-
<b>Subventions Etat / CG 40 / CR Aquitaine pour Eglise Sainte-Quitterie</b>	1750 €	-	123.875 €	-
<b>Subventions Etat / CG 40 / CR Aquitaine pour couverture des deux courts de tennis</b>	153.750 €	68.777 €	-	-
<b>Subventions Etat pour forêt communale</b>	64.526 €	81.338 €	-	-
<b>Subvention Etat / CG 40 pour l'aménagement du lac du Brousseau</b>	-	268.000 €	-	-
<b>Subvention CR Aquitaine pour le marché couvert</b>	-	67.500 €	-	-
<b>Subvention FISAC pour le marché couvert</b>	-	200.000 €	200.000 €	-
<b>Subvention FIPHFP (ascenseur + véhicule adapté)</b>	-	76.000 €	-	-
<b>Subvention Etat (DETR) pour les tribunes couvertes</b>				<b>100.398 €</b>
<b>Fonds de concours pour le giratoire de</b>	-	400.000 €	-	-

<b>Conjoli (SCI Imadour)</b>				
<b>Fonds de concours Com. Com.</b>	131.261 €	206.642 €	-	<b>3.515 €</b>
<b>Autres subventions</b>	1200 €	3173 €	-	-
<b>Emprunt</b>	<b>1.000.000 €</b>	<b>850.000 €</b>	<b>550.000 €</b>	<b>860.000 €</b>

L'emprunt prévu au Budget principal 2015 (860.000 €) représente 29,39 % du total des dépenses d'investissement 2015 hors remboursement de la dette en capital.

La commune poursuit sa politique active de désendettement sur ce mandat sans augmentation de sa fiscalité « ménages ».

<b>Années</b>	<b>Encours au 31/12</b>	<b>Annuités</b>
CA 2000	4 653 004 €	977 390 €
CA 2001	5 791 150 €	953 953 €
CA 2002	5 592 312 €	994 604 €
CA 2003	6 087 885 €	1 026 915 €
CA 2004	5 886 894 €	1 074 000 €
CA 2005	5 942 509 €	1 140 588 €
CA 2006	7 797 943 €	1 241 109 €
CA 2007	8 447 307 €	1 385 400 €
CA 2008	8 804 564 €	1 436 078 €
CA 2009	8 615 973 €	1 454 229 €
CA 2010	9 223 048 €	1 459 861 €
CA 2011	9 341 949 €	1 506 781 €
CA 2012	6 889 266 €	1 472 793 €
CA 2013	6 743 962 €	1 279 342 €
CA 2014	6 491 129 €	1 207 765 €
<b>BP 2015</b>	<b>6 449 967 €</b>	<b>1 153 542 €</b>
<b>Soit</b>	<b>- 0,63 %</b>	<b>- 4,49 %</b>

## FONCTIONNEMENT

M. le Maire est revenu largement sur les dépenses et recettes de cette section de fonctionnement, article par article, en se basant notamment sur un document détaillé communiqué en ce sens auprès des Conseillers Municipaux avec leurs convocations.

**Les dépenses de fonctionnement** prévues au projet de Budget principal 2015 s'élevaient au total à 5.664.264 €, soit :

- 98.223 € par rapport au Budget principal 2014 (- 1,70 %),  
+ 556.852 € par rapport au Compte Administratif 2014 (+ 10,90 %).

Les principales dépenses de fonctionnement pour 2015 se présentent ainsi :

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2014</b>	<b>CA 2014</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Evolution % (BP 2014 / BP 2015)</b>
Charges à caractère général	1.799.704 €	1.483.578 €	1.811.080 €	+ 0,63 %
Charges de personnel	2.537.250 €	2.298.176 €	2.451.844 €	- 3,37 %
Atténuation de produits	215.406 €	206.280 €	203.782 €	- 5,40 %
Dépenses imprévues	20.000 €	0 €	20.000 €	-
Opérations d'ordre	322.210 €	324.210 €	328.542 €	+ 1,97 %
Autres charges de gestion courante	566.118 €	519.588 €	565.516 €	- 0,11 %
Charges financières	295.000 €	270.420 €	277.400 €	- 5,97 %
Charges exceptionnelles	6800 €	5160 €	6100 €	- 10,29 %
Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>5.762.487 €</b>	<b>5.107.412 €</b>	<b>5.664.264 €</b>	<b>1,70 %</b>

Les recettes de fonctionnement prévues au projet de Budget principal 2015 s'élèvent au total à 5.664.264 €, soit :

- 98.223 € par rapport au Budget principal 2014 (- 1,70 %),
- 148.627 € par rapport au Compte Administratif 2014 (- 2,56 %).

Les principales recettes de fonctionnement pour 2015 se présentent ainsi :

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2014</b>	<b>CA 2014</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Evolution BP 2014 / BP 2015</b>
Résultat de fonctionnement reporté	0 €	0 €	85.086 €	-
Atténuation de charges	138.772 €	167.797 €	112.658 €	- 18,82 %
Opérations d'ordre	23.000 €	11.905 €	25.200 €	+ 9,57 %
Produits de gestion courante	105.210 €	103.888 €	77.755 €	- 26,10 %
Impôts et taxes	3.476.007 €	3.528.775 €	3.574.059 €	+ 2,82 %
Dotations et subventions	1.576.560 €	1.600.085 €	1.408.308 €	- 10,67 %
Autres produits de gestion courante	357.413 €	370.292 €	303.000 €	- 15,22 %
Produits financiers	150 €	60 €	60 €	- 60,00 %
Produits exceptionnels	85.375 €	30.088 €	78.137 €	- 8,48 %
Reprise sur amortissements	0 €	-	0 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>5.762.487 €</b>	<b>5.812.891 €</b>	<b>5.664.264 €</b>	<b>- 1,70 %</b>

Monsieur le Maire a notamment souligné que le montant de la prime d'assurance pour l'exercice 2015 doublera par rapport à l'année précédente suite à une consultation effectuée en 2014.

S'agissant des charges de personnel, il est envisagé de recruter un agent qui renforcerait le pôle administratif, et d'augmenter la prime annuelle pour l'ensemble des agents municipaux.

Concernant les indemnités des élus, elles sont en diminution par rapport à l'année précédente.

S'agissant des subventions aux associations, le montant attribué aux associations est de 230.000 euros et 30.000 euros pour l'aide accordée aux personnes passant leur permis de conduire pour la première fois.

Mme Delphine Dauba, adjointe au maire, en charge de la Jeunesse du Sport et des Associations indique qu'il n'a pas été versé de subvention à 2 associations à savoir Air de Jeune (pas d'assemblée générale depuis 2012 et cette association n'a plus d'activités) et la Pena c Kil Patron. Mme Dauba remercie tout particulièrement cette association qui n'a pas souhaité obtenir d'aide pour cette année (une aide leur avait été attribuée en 2014 sans que ne soit réalisées d'activités).

Le ski Club et l'ACCA ont une diminution du montant de leur subvention. Mme Dauba précise qu'elle a rencontré les responsables de ces deux associations afin de leur expliquer la baisse de leur subvention.

Par contre, cette année trois nouvelles associations sont aidées : Mundillo Flamenco, Case Départ et la Chapelle des Ursulines.

M. le Maire rappelle également qu'une subvention exceptionnelle de 1000 euros est attribuée au Comité des Fêtes pour la location des arènes. Une subvention exceptionnelle de 500 euros sera également versée au Club Adèle Pabon pour la location des arènes le 5 août.

S'agissant de l'ACCA, monsieur le Maire indique qu'après concertation avec les dirigeants, la municipalité s'engageait à effectuer des travaux dans le local de la chasse et qu'en contrepartie le montant de la subvention serait diminué.

Mme Gachie, Conseillère Municipale de la liste « *Aire pour tous, tous pour Aire* », s'est étonnée de la diminution importante du montant de la subvention allouée à l'ACCA et d'entendre que cela s'est fait en concertation avec les dirigeants. L'ACCA est une association qui a une mission de service public et donc est très surprise de cette baisse.

De plus l'association Chant'Adour a également vu diminuer sa subvention de moitié sans explication particulière, tout comme l'Amicale du Personnel Communal et Intercommunal qui a vu sa subvention passée de 2500 euros à 600 euros.

S'agissant de l'ACCA, M. le Maire rappelle que cette association effectue depuis toujours une mission de service public sans qu'elle ne dispose de locaux. Aujourd'hui elle dispose d'un local.

M. Jean-Claude DARRACQ-PARIES précise que l'association Chant'Adour ne se produit pas sur la commune d'Aire sur l'Adour alors que d'autres groupes vocaux s'investissent davantage sur la commune.

S'agissant de l'Amicale du Personnel, M. le Maire précise que la moitié des adhérents sont des agents municipaux et l'autre moitié de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour. Par conséquent ce serait normal que la Communauté de Communes participe de la même manière que la commune.

M. Cabé, Conseiller Municipal de la liste « *Aire pour tous, tous pour Aire* », précise qu'il y a une stabilisation des dépenses de fonctionnement et pas d'augmentation des taux de fiscalité. Quant à l'investissement, il est tout à fait respectable. Toutefois, s'agissant du fonctionnement, les dépenses semblent surestimées (+ 556 000 euros par rapport au compte administratif) même si les paiements ont été arrêtés tout début décembre.

S'agissant de l'éclairage public, éteindre de 23h à 6h cela pose des difficultés dans différents endroits et demande à différer d'une heure l'extinction de l'éclairage. De plus, cette diminution entraînera une économie faible (30 à 35%).

S'agissant du gaz, il y a maintien du montant inscrit l'année précédente alors que suite à un regroupement d'achats, il y aurait une économie de 16%.

Concernant les charges de personnel, il y a une augmentation de 150 000 euros et la création d'un poste ne justifie pas cette augmentation.

M. Cabé ne comprend pas le silence sur la redevance des déchets qui était l'année dernière de 6600 euros alors que cette année elle passerait à 50 000 euros.

De plus, il souligne que l'ancien exécutif avait pris l'initiative d'accueillir l'enseigne Leclerc. Cela a pour conséquence une augmentation de 100 000 euros des bases de la fiscalité du foncier bâti.

Concernant les subventions, M. Cabé conteste la répartition pour certaines associations notamment en ce qui concerne Chant'Adour, l'ACCA et l'Amicale du Personnel. Il trouve maladroit ces baisses et demande à ce que la municipalité s'engage dès à présent à rétablir les montants des subventions et de les valider lors du prochain conseil municipal.

M. Cabé précise également que le président de l'ACCA a demandé une aide auprès de la Communauté de Communes alors que cette dernière ne dispose pas de cette compétence.

M. Cabé souligne qu'en baissant le montant de la subvention de l'Amicale du Personnel, cela engendrait des crispations au niveau du personnel communal.

De plus, s'agissant de l'emprunt, le montant inscrit cette année est de 860 000 euros. M. Cabé propose de garder le montant total des dépenses de fonctionnement tel qu'inscrit dans la maquette budgétaire et d'inscrire la somme de 260 000 euros (virement à la section d'investissement) et donc de diminuer le montant de l'emprunt en le passant à 600 000 euros.

La condition pour que les membres de l'opposition votent ce budget serait de revoir les montants des subventions aux trois associations et de revoir l'équilibre budgétaire en effectuant un virement à la section d'investissement et donc de diminuer le recours à l'emprunt. Dans le cas contraire, ils seront conduits à s'abstenir lors du vote du budget.

M. le Maire revient sur différents points notamment en ce qui concerne l'éclairage public. Il a demandé dès le début de la semaine de rallumer la rue Félix Despagne.

S'agissant de l'augmentation des dépenses à caractère général par rapport au compte administratif. Les postes suivants sont en augmentation : eau, démolition des anciennes régies, réparation du chauffage au centre d'animation, primes d'assurance, le transport scolaire. Par contre sur certains postes, notamment en ce qui concerne le gaz effectivement cela aurait pu être un peu baissé.

S'agissant des associations, M. le Maire s'est engagé à rencontrer de nouveau les dirigeants des associations. Au niveau de l'Amical du personnel, la diminution de leur subvention ne va pas crisper le personnel car dans le budget il y a une augmentation de la prime à concurrence de 200 euros par agent.

M. le Maire a passé sous silence la redevance des déchets par erreur et n'a jamais remis en cause le professionnalisme de cette entreprise.

M. le Maire souligne que ce budget est précautionneux, il faut savoir faire attention car la commune d'Aire sur l'Adour lors des deux derniers budgets a fait ressortir des ratios préoccupants.

## **7- BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE « GARAGES » (DELIBERATION N° 2015-021)**

---

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, M. le Maire a présenté, en détails, à l'Assemblée le projet de Budget annexe de la commune "Garages" pour l'exercice 2015 qui s'équilibrat, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 23.322,67 euros. Pour ce projet de Budget annexe "Garages" 2015, la section de fonctionnement s'équilibrat ainsi, en dépenses et en recettes, à 23.322,67 euros et la section d'investissement s'équilibrat, en dépenses et en recettes, à 0 euro.

M. le Maire, après avoir présenté et commenté précisément ces documents budgétaires, a donc invité l'Assemblée à se prononcer sur ce projet de Budget primitif 2015 (Budget annexe "Garages").

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2015 tel que présenté par M. le Maire et a arrêté les dépenses de la section de fonctionnement à 23.322,67 euros, les recettes de la section de fonctionnement à 23.322,67 euros, les dépenses de la section d'investissement à 0 euro et les recettes de la section d'investissement à 0 euro.

Le Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2015 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 23.322,67 euros.

## **8- BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE RELATIF AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES CHENES » (DELIBERATION N° 2015-022)**

---

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, M. le Maire a présenté, en détails, à l'Assemblée le projet de Budget annexe de la commune relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2015 qui s'équilibrat, en dépenses et en recettes, à la

somme globale de 638.591,04 euros. Pour ce projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" 2015, la section de fonctionnement s'équilibrerait ainsi, en dépenses et en recettes, à 316.795,52 euros et la section d'investissement s'équilibrerait, en dépenses et en recettes, à 321.795,52 euros.

M. le Maire, après avoir présenté et commenté précisément ces documents budgétaires, a donc invité l'Assemblée à se prononcer sur ce projet de Budget primitif 2015 (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes").

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2015 tel que présenté par M. le Maire et a arrêté les dépenses de la section de fonctionnement à 316.795,52 euros, les recettes de la section de fonctionnement à 316.795,52 euros, les dépenses de la section d'investissement à 321.795,52 euros et les recettes de la section d'investissement à 321.795,52 euros.

Le Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2015 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 638.591,04 euros.

M. le Maire rappelle qu'il reste 12 lots à vendre et souligne que l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne arrive à échéance en juin 2016.

## **9- TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES COMMUNALES – ANNEE 2015 (DELIBERATION N° 2015-023)**

---

M. le Maire a rappelé à l'Assemblée que faisant suite à l'adoption, au cours de cette même séance, du Budget principal de la commune pour l'exercice 2015, il convenait désormais pour le Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des trois contributions directes communales (dites "*taxes ménages*") pour l'année 2015 et ce, afin d'obtenir un produit fiscal "attendu" de 3.293.161 euros nécessaire pour permettre l'équilibre du Budget principal de la ville pour cet exercice.

Pour se faire, il était ainsi proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (parts communales) par rapport à l'année 2014.

Considérant que les bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2015, telles que communiquées par les services de l'Etat à la commune, s'élevaient respectivement à 9.361.000 euros pour la Taxe d'Habitation, à 9.630.000 euros pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et à 148.300 euros pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, pour obtenir un produit fiscal "attendu" de 3.293.161 euros nécessaire à l'équilibre du Budget principal de la ville pour l'exercice 2015, a décidé de fixer, comme suit, les taux respectifs des trois contributions directes communales dites "*taxes ménages*" (pas d'augmentation comparé à l'exercice 2014) :

- 16,55 % pour la Taxe d'Habitation ;
- 17,37 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;
- 48,00 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Pour l'année 2015, les bases fiscales prévisionnelles de la commune telles que notifiées par les Services Fiscaux sont les suivantes :

	<b>2011 Réel</b>	<b>2012 Réel</b>	<b>2013 Réel</b>	<b>2014 Réel</b>	<b>2015 Prévisionnel</b>	<b>Evolution % 2014 / 2015</b>
<b>Bases TH</b>	8.355.410	8.679.461	9.214.297	9.239.226	<b>9.361.000</b>	+ 1,32 %
<b>Bases TFB</b>	8.213.920	8.518.377	8.918.207	9.058.215	<b>9.630.000</b>	+ 6,31 %
<b>Bases TFNB</b>	139.990	142.440	145.626	155.038	<b>148.300</b>	- 4,35 %
<b>Total</b>	<b>16.709.320</b> (+ 4,29 %)	<b>17.340.278</b> (+ 3,78 %)	<b>18.278.130</b> (+ 5,41 %)	<b>18.452.479</b> (+ 0,95 %)	<b>19.139.300</b>	+ 3,72 %

Pour rappel, les taux moyens nationaux et départementaux de fiscalité directe locale appliqués par les communes étaient les suivants :

	Taux moyen national (2014)	Taux moyen départemental (2014)	Taux communaux applicables sur Aire (2014)	Taux communaux applicables sur Aire (proposition pour 2015)	Taux plafonds
<b>Taxe d'Habitation (TH)</b>	23,95 %	25,37 %	16,55 %	<b>16,55 %</b>	63,43 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)</b>	20,20 %	18,78 %	17,37 %	<b>17,37 %</b>	50,50 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)</b>	48,53 %	52,42 %	48,00 %	<b>48,00 %</b>	131,05 %

## **10- ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS A LA CONDUITE AUTOMOBILE (AUTO PREM'S) (DELIBERATION N° 2015-024)**

Par délibération en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a précédemment approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile en fixant le montant de chaque allocation à 500 euros. Il a par ailleurs précisé que la dépense serait imputée à l'article 6574 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté l'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) aux candidats suivants :

- Mme Aurore Coubluc qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 16 février 2015 et habitant Aire sur l'Adour 16 rue Pascal Duprat.
- Mme Hong-Lien Pham qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 5 février 2015 et habitant Aire sur l'Adour 53 ter avenue de Bordeaux.

- Mme Mathilde Motte qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 5 février 2015 et habitant Aire sur l'Adour 8 rue Chantecler.
- Mme Mélanie Vandevelde qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 19 janvier 2015 et habitant Aire sur l'Adour Résidence de la Pologne.
- M. Florian Bop qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 22 janvier 2015 et habitant Aire sur l'Adour 1568 route des Arrats.
- M. Robin Saint-Pé qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 10 juillet 2014 et habitant Aire sur l'Adour 23 rue Chantemerle.
- Mme Marie Grégoire qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 25 février 2015 et habitant Aire sur l'Adour 448 Chemin du Pourric.
- M. Romain Charo qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 18 mars 2015 et habitant Aire sur l'Adour 16 rue de la Rivière.
- M. Kamel Lakhal qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 25 février 2015 et habitant Aire sur l'Adour 21 bis avenue de Bordeaux.
- M. Franck Réveillé qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 18 mars 2015 et habitant Aire sur l'Adour Cité l'Airial – 59 rue du Souvenir Français.
- Mme Clémence Baqué qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 2 février 2015 et habitant Aire sur l'Adour 13 rue de l'Armagnac.
- M. Mathias Colombet qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 18 mars 2015 et habitant Aire sur l'Adour 117 bis avenue du IV Septembre.
- Mme Noémie Duvacquier qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 24 mars 2015 et habitant Aire sur l'Adour 55 avenue de Bordeaux.
- Mme Manon Lacroix qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 18 mars 2015 et habitant Aire sur l'Adour Boulevard Lamothe – Terrasse des Maraîchers.

M. Marty, Conseiller Municipal de la liste « *Aire pour tous, tous pour Aire* » souligne que des discussions ont été engagées lors de la commission « Jeunesse, Sports et Associations » en ce qui concerne la contrepartie pour obtenir l'allocation à la conduite automobile. Cette contrepartie ne serait pas mise en place car d'une part cela n'était pas précisé lors de la campagne municipale et d'autre part cela serait difficile à mettre en place.  
M. Marty demande s'il n'est pas possible de mettre en place un partenariat avec « Atout Route ». Il s'agirait non pas de contrepartie mais de sensibilisation.  
M. le Maire ne souhaite pas de système de compensation et souligne que très souvent ce sont les parents qui financent les permis de conduire.

## **11- CONVENTION D'ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES – ANNEE 2015 (DELIBERATION N° 2015-025)**

---

Par délibérations en date du 17 février 2009 et du 12 février 2013, le Conseil Municipal a précédemment accepté l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Landes et la signature de la convention d'adhésion et ses avenants correspondants. Or, compte tenu des dernières modifications législatives et réglementaires par délibération en date du 15 décembre 2014, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Landes a décidé d'adapter la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

Dans ce cadre, il était proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion des Landes la convention d'adhésion de la commune au service de médecine préventive dudit centre et d'accepter que le montant de la participation à verser par la commune au Centre de Gestion des Landes dans le cadre de la mise en œuvre des actions du service de médecine préventive soit fixé à 66,11 euros par agent au titre de l'année 2015 (maintien du tarif par rapport à l'année 2014).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion des Landes la convention d'adhésion de la commune au service de médecine préventive dudit centre et d'accepter que le montant de la participation à verser par la commune au Centre de Gestion des Landes dans le cadre de la mise en œuvre des actions du service de médecine préventive soit fixé à 66,11 euros par agent au titre de l'année 2015 (maintien du tarif par rapport à l'année 2014).

## **12- TRAVAUX D'ECLAIRAGE POUR PRISE GUIRLANDES – SYDEC (PAIEMENT) (DELIBERATION N° 2015-026)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le paiement, au profit du SYDEC et sur le Budget principal, de la somme de 272,71 euros au titre de la participation communale à verser à ce syndicat pour la réalisation de pose d'une prise guirlandes (dépense prévue au Budget communal).

Travaux dont le plan de financement peut ainsi se résumer comme suit :

Montant des travaux (TTC) :	439,96 euros
Honoraires du SYDEC (TTC) :	28,60 euros
Total TTC (travaux + honoraires) :	468,56 euros
TVA pré-financée par le SYDEC :	73,33 euros
Subventions apportées par :	
SYDEC :	122,52 euros
Participation communale :	272,71 euros

## **13- TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AU NIVEAU DU PARKING DE LA PISCINE - SYDEC (DELIBERATION N°2015-027)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le paiement, au profit du SYDEC et sur le Budget principal, de la somme de 6.736,82 euros au titre de la participation communale à verser à ce syndicat pour

la réalisation de travaux d'éclairage public au niveau du parking de la piscine municipale (dépense prévue au Budget communal).

Travaux dont le plan de financement peut ainsi se résumer comme suit :

Montant des travaux (TTC) :	10.866,47 euros
Honoraires du SYDEC (TTC) :	706,45 euros
Total TTC (travaux + honoraires) :	11.574,92 euros
TVA pré-financée par le SYDEC :	1.811,41 euros
Subventions apportées par :	
SYDEC :	3.026,69 euros
<i>Participation communale</i> :	6.736,82 euros

## **14- AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DUHORT-BACHEN (DELIBERATION N° 2015-028)**

---

Par délibération en date du 4 mai 2009 le conseil municipal de la commune de Duhort-Bachen avait décidé de prescrire l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal de la commune de Duhort-Bachen a approuvé le bilan de la concertation relative à son Plan Local d'Urbanisme et a arrêté le projet de son Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Duhort-Bachen.

## **15- CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DU CHATEAU AU PROFIT DE M. ET MME GOYOU (DELIBERATION N°2015-029)**

---

M. et Mme Gouyou, riverains, ont récemment sollicité la commune en vue d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section CK n° 301 sise 1 rue du Château à Aire sur l'Adour. Parcelle, appartenant au domaine privé de la commune, d'une superficie totale de 137 m<sup>2</sup>, qui est composée d'un local en état de ruine, non raccordé aux réseaux, d'une quarantaine de m<sup>2</sup> sur un rez-de-chaussée et un étage et d'un petit jardin non entretenu.

Il était ainsi proposé au Conseil Municipal d'accepter la cession de cette parcelle de terrain cadastrée section CK n° 301 sise 1 rue du Château au profit de M. et Mme Gouyou et ce, moyennant la somme totale de 2000 euros.

A noter qu'en date du 16 février 2015, le service des Domaines a évalué la valeur vénale de cette parcelle à 8130 euros. Cependant, l'état de délabrement important de ce bien, devenu inutile pour la commune, pouvait justifier une baisse du prix de vente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a ainsi accepté la cession de la parcelle de terrain, appartenant au domaine privé de la commune et cadastrée section CK n° 301 sise 1 rue du Château à Aire sur l'Adour, au profit de M. et Mme Gouyou et ce, moyennant la somme totale de 2000 euros.

A l'unanimité, M. le Maire a également été autorisé à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et notamment l'acte de cession correspondant qui sera signé devant notaire.

## **16- TRANSFERT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU SYNDICAT DES EAUX DU TURSAN A LA COMMUNE D'AIRE SUR L'ADOUR (DELIBERATION N° 2015-030)**

---

Par délibération en date du 11 avril 2013, le conseil municipal avait demandé au SIAEP du Tursan le retrait de la commune d'Aire sur l'Adour pour ses compétences en matière de production et de distribution de l'eau potable avec effet au 31 décembre 2013.

Par délibérations en date du 4 juillet et du 5 décembre 2013, le SIAEP du Tursan avait accepté le retrait de la commune d'Aire sur l'Adour.

Aussi après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté de recevoir du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Tursan les biens et aux conditions suivants :

- bien n°231 : réseau AEP déviation Aire sur l'Adour (déplacement et renforcement du réseau d'Aire sur l'Adour au route de Pau, route de Geaune et route de Duhort), acquis le 31/12/2008 pour une valeur de 95.911,51 euros avec une durée d'amortissement de 30 ans, de 2009 à 2038. La valeur nette comptable au 01/01/2014 est de 79.926,51 euros avec un amortissement annuel de 3.197 euros jusqu'en 2037 et 3.198,51 euros pour l'année 2038.

- bien n°375 partiel : travaux quartier de Lourine, acquis le 31/12/2012 pour une valeur de 2.553,74 euros avec une durée d'amortissement de 30 ans, de 2013 à 2042. La valeur nette comptable au 01/01/2014 est de 2.449,74 euros avec un amortissement annuel de 84 euros jusqu'en 2041 et 97,74 euros pour l'année 2042.

- bien n°376 : participation communale à l'extension du réseau d'Aire sur l'Adour pour une valeur de 2.553,74 euros avec une durée d'amortissement de 30 ans, de 2013 à 2042. La valeur nette comptable au 01/01/2014 est de 2.449,74 euros avec un amortissement annuel de 84 euros jusqu'en 2041 et 97.74 euros pour l'année 2042.

## **17- MISE A DISPOSITION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AU SYDEC SUITE AU RETRAIT DE LA COMMUNE D'AIRE SUR L'ADOUR AU SYNDICAT DES EAUX DU TURSAN (DELIBERATION N° 2015-031)**

---

Par délibération en date du 29 octobre 2013, le conseil municipal avait confirmé le transfert au SYDEC de la gestion du service public de l'eau potable sur les parties du territoire communal desservies en la matière par le SIAEP des eaux du Tursan avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Aussi après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers comme suit :

- Le réseau de distribution de l'eau potable : réseau route de Pau – route de Geaune et route de Duhort acquis le 31/12/2008

- Le réseau de distribution de l'eau potable : quartier de Lourine à Aire acquis le 31/12/2012.

Les diamètres et les natures des réseaux de distribution n'étant pas connus. La Commune ne possèdant pas d'inventaire détaillé de ces réseaux.

Aussi après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition des biens meubles et immeubles et des financements de la commune d'Aire sur l'Adour relatifs à la compétence distribution de l'eau potable retirés du Syndicat des Eaux du Tursan au profit du Syndicat Départemental d'Equipement des Communes des Landes.

## **18- DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE LATRILLE/AIRE SUR L'ADOUR (DELIBERATION N° 2015-032)**

---

Par délibération en date du 15 décembre 2014, l'Association Foncière Latrille/Aire sur l'Adour a procédé à la dissolution de la structure et a accepté que l'excédent de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2014 (816,75 euros) soit reversé à la commune de Latrille.

Le conseil municipal de la commune a accepté cette décision par délibération du 12 janvier 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accepter la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Latrille/Aire sur l'Adour et d'accepter le versement au profit de la commune de Latrille de la somme de 816,75 euros correspondant à l'excédent en compte au 31 décembre 2014 de l'Association Foncière de Remembrement de Latrille/Aire sur l'Adour.

## **19- INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE DE COUPES DE PARCELLES SISES AU NIVEAU DE LA FORET COMMUNALE (DELIBERATION N° 2015-033)**

---

Dans le cadre des travaux d'entretien de la forêt communale, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire à l'état d'assiette des coupes les parcelles suivantes sises au niveau de la forêt communale (sur la base des recommandations émanant de l'ONF - Office National des Forêts) :

- **Parcelles n° 4.a en partie et 4.b :**

*Surface d'aménagement : 3,80 ha. Age du peuplement : 120 ans.*

*Nature de la coupe : Ensemencement. Volume présumé réalisable : 200 m<sup>3</sup> / ha.*

## **20- QUESTIONS DIVERSES**

---

Néant.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épousé, la séance du Conseil Municipal a été levée à 22h40.

\* \* \*

*Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera notamment publié au recueil des actes administratifs ainsi qu'au registre des délibérations de la Mairie d'Aire sur l'Adour.*

*Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la Direction Générale des Services.*

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

**M. Xavier LAGRAVE**

**Mme Delphine DAUBA**

